

Grâce à l'énergie de la multitude, le projet Solid'Ark a pour ambition de créer la toute première Agora numérique : une application



STATUTS DE L'ASSOCIATION

ASSOCIATION
SOLID'ARK
LA RÉVOLUTION EN APPLICATION

décentralisée permettant aux citoyens de pouvoir reprendre en main le destin de leur souveraineté monétaire, bancaire et numérique

TABLE DES MATIÈRES

I



NOUN

L'eau - Le chaos primordial

UN PROJET RÉVOLUTIONNAIRE

3 La décentralisation du pouvoir



II

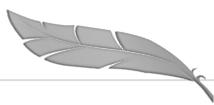
TOUM

Le trône - la souveraineté

UN PROJET DÉMOCRATIQUE

2.1 Raison sociale	4
2.1.1 Dénomination	4
2.1.2 Siège	4
2.2 Vision	5
2.3 Appartenance	5
2.4 Valeurs	5
2.5 Mission	6

III



MAÂT

La plume - La source d'énergie

UNE ASSOCIATION PARTICIPATIVE

7	Membres 3.1
7	Qualité de membre 3.1.1
7	Catégorie de membre 3.1.2
8	Type de membre 3.1.3
9	Contrat à l'essai / stage 3.1.4
9	Salaires et rétribution 3.1.5
10	Adhésion 3.1.6
10	Non-membre contractuel 3.1.7
10	Décès, désinscription et démission 3.1.8
11	Radiation et exclusion temporaire 3.1.9
11	Responsabilité à l'égard des tiers 3.1.10
11	Ressources financières 3.2
11	Cotisation 3.2.1
11	Financement 3.2.2
12	ICO - Initiale Coin Offering 3.2.3
12	Récolte de fonds préliminaire 3.2.4



IV

CHOU

La table - Le support matériel

UNE ASSOCIATION DÉCENTRALISÉE

4.1 Organisation	13
4.1.1 Assemblée générale	13
4.1.2 Composition & rôle	14
4.1.3 Convocation	14
4.1.4 Attributions spécifiques	14
4.1.5 Modalités de prise de décision	15
4.2 Comité général	15
4.2.1 Composition & rôle	15
4.2.2 Attributions spécifiques	15
4.2.3 Modalités de prise de décision	16
4.3 Cercles de travail	16
4.3.1 Comités sectoriels	16
4.3.2 Assemblées sectorielles	17
4.3.3 Cercle Constitutionnel	17
4.3.4 Cercle Législatif	17
4.3.5 Cercle Exécutif	18
4.3.6 Cercle Judiciaire	18
4.3.7 Cercle Technique	19
4.3.8 Cercle Médiatique	19
4.3.9 Cercle Financier	20
4.3.10 Organe de vérification des comptes	20
4.4 Organisation des Sociétés	21
4.3.4 Ark Technique	22
4.3.4 Ark Médiatique	22
4.3.4 Ark Administratif	22
4.3.4 Ark Financier	23
4.3.4 Ark Exécutif	23
4.3.4 Ark Juridique	

V



GEB

La terre - La matière

UNE APPLICATION RÉVOLUTIONNAIRE

24 Résumé du chapitre 6



VI

NOUT

Le ciel - L'espace

UNE APPLICATION DÉCENTRALISÉE

7 Résumé du chapitre **25**



UN PROJET RÉVOLUTIONNAIRE

LA DÉCENTRALISATION DU POUVOIR

Avec l'émergence des nouvelles technologies numériques - qui permettent la mise en réseau planétaire des individus - le système capitaliste actuel, tel que nous le connaissons, est progressivement en train d'arriver à son terme. En effet, toutes les sociétés humaines du XXI siècle s'appêtent à entrer dans une nouvelle ère. Le projet Solid'Ark veut agir afin de participer à la construction de ce nouveau monde. Notre objectif est de soutenir et d'accompagner les individus dans l'utilisation de ces nouvelles technologies, cela afin que cette Révolution numérique puisse prendre une tournure véritablement démocratique.

Dans le système capitaliste actuel, la majeure partie des richesses mondiales proviennent de l'exploitation du capital financier international. Aujourd'hui l'influence du marché a surpassé celle des organisations étatiques ; à tel point que la faillite de certaines grandes banques et de certaines industries, pourrait être susceptible d'entraîner les Etats dans leur chute. L'Etat n'est donc plus vraiment souverain. D'ailleurs, même la création monétaire est désormais majoritairement entre les mains d'institutions privées. En effet, ce sont majoritairement des banques commerciales qui créent de la monnaie - elles le font principalement à travers le crédit bancaire. Représentant une forme de capital financier, la monnaie est l'une des ressources dont l'exploitation produit aujourd'hui le plus de richesse. Cela signifie que l'identité des créateurs de monnaies incarne un enjeu de taille, en termes de pouvoir et donc de légitimité démocratique.

Après la Révolution numérique, la production de richesse sera principalement le fruit de l'exploitation des données numériques. La richesse créée à partir de cette nouvelle ressource dépassera certainement celle produite à partir de l'exploitation du capital financier. Or, actuellement, l'exploitation de ces données est largement monopolisée par des géants du Web comme les fameux GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft). L'enjeu est donc de savoir qui aura la main mise sur ce nouveau mode de production de richesse. Quels seront les nouveaux modes de gouvernance des sociétés de demain ? Et quelle sera la part du libre arbitre et de la volonté individuelle des individus ?

Le projet Solid'Ark propose de conceptualiser un avenir dans lequel la production de richesse pourra être décentralisée. En d'autres termes, nous souhaitons démocratiser le capitalisme. L'association Solid'Ark œuvre afin que les citoyens réalisent qu'ils peuvent désormais devenir des acteurs et non plus des spectateurs du système. Les citoyens sont aujourd'hui réarmés. Ils sont réarmés numériquement, par la force du nombre, par les instruments numériques qui leur permettent de collectiviser leurs actions et d'en démultiplier la force d'impact. Ils sont aussi réarmés financièrement, grâce à de nouveaux modes de financement qui leur permettent de collectiviser des fonds et de développer une diversité de projets. La création de crypto-monnaies complémentaires les a également réarmés monétairement. Et pour finir, les citoyens sont aujourd'hui réarmés technologiquement, cela grâce à la technologie de la Blockchain. En effet, cette innovation leur permet, grâce à son réseau décentralisé, d'exploiter les données numériques qu'ils produisent. Elle leur offre la possibilité de participer à cette nouvelle économie numérique, en tant que consommateurs, mais également en tant que producteurs et que copropriétaires de ces données de grande valeur. Les citoyens peuvent aujourd'hui s'émanciper de la tutelle dominatrice du système financier international. Le développement de l'économie locale, de la démocratie et des avancées scientifiques s'appête à emprunter une nouvelle direction, celle de la décentralisation de la croissance économique.



II TOUM

UN PROJET DÉMOCRATIQUE

QUI SOUTIENT LA PARTICIPATION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE DES CITOYENS

La démocratie représentative ne répond pas efficacement aux intérêts du peuple ; en effet ce dernier est composé d'une multitude d'individus et d'institutions qui possèdent également une diversité d'intérêts. De part le monde, les citoyens veulent et exigent d'obtenir plus de démocratie. Les droits de vote, de référendum et d'initiative citoyenne ne suffisent pas. Seule l'émergence d'une économie qui serait principalement alimentée par la participation collective des citoyens pourra être en mesure de répondre à leurs revendications démocratiques. En effet, nos représentants et nos institutions sont actuellement trop liés à un système traditionnel, qui est essentiellement soumis à une économie de marché internationale, elle-même dominée par une oligarchie financière qui n'œuvre que dans ses propres intérêts, au détriment ceux des citoyens, des communautés, des petites entreprises, des régions et même des Etats.

La réticence d'une partie de la population, face aux nouvelles technologies numériques, provient du fait qu'elle fait le lien entre ces technologies et un futur qui rime avec centralisation des pouvoirs, contrôle du citoyen et surveillance démesurée des individus. Le projet Solid'Ark mise sur un développement d'un monde numérique qui amorce, au contraire, la décentralisation de la croissance économique et du pouvoir, grâce à la démocratisation de la participation financière et à l'implication des individus dans l'économie.

L'utilisation judicieuse de nouvelles technologies numériques permettra aux institutions et organisations locales de profiter de l'investissement financier d'une multitude de particuliers désirant participer au développement de leur région ou d'un secteur d'activité. Pour participer à cette redistribution démocratique du pouvoir financier, notre projet ambitionne atteindre une prise de conscience collective des grandes opportunités d'émancipation qui s'offrent à nous tous et que nous devons absolument saisir. Nous sommes réarmés par les instruments numériques et financiers existants - et leur utilisation judicieuse nous permettra d'acquérir une réelle influence économique et politique - soit : de reprendre en main le destin démocratique de notre société. L'association Solid'Ark est ainsi fondée sur un projet de société imaginé par le prisme de la décentralisation qui permet à la souveraineté d'être équitablement redistribuée à l'ensemble des citoyens, afin qu'ils soient en mesure de revendiquer leur part de pouvoir politique légitime et souverain.

2.1 RAISON SOCIALE

2.1.1 DÉNOMINATION

- a) Solid'Ark est une association à but solidaire (non-lucratif), régie au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est fondée par les adhérent-e-s co-signataires de ces présents statuts.
- b) C'est une association indépendante de toute tendance politique existante et de tout mouvement religieux.

2.1.2 SIÈGE

- a) Le siège social de l'association est fixé à Bulle (1630).
- b) Il pourra être transféré en tout autre endroit de Suisse romande par décision du Comité Général.

2.2 VISION

L'association Solid'Ark représente un projet de société qui incarne la volonté de promouvoir, de conceptualiser et surtout de développer, une alternative au système économique et politique actuel. À travers ce projet, nous avons l'intention de participer à la construction d'un monde juste et équitable. Un monde imaginé à travers le prisme de la décentralisation, cette notion étant la pierre angulaire de notre association. Elle permet ainsi à la souveraineté d'être redistribuée équitablement à l'ensemble des citoyens, afin qu'ils puissent revendiquer avec succès l'usage légitime de leur part de pouvoir politique. Solid'Ark œuvre pour la solidarité et la responsabilité citoyenne mais aussi pour des principes qui devront s'incarner dans un système d'économie participative.

Les buts et objectifs détaillés du projet Solid'Ark font l'objet d'un Manifeste, d'un Manuel et d'un WhitePaper ; tous écrits collectivement ; validés par les membres de la l'association et pouvant être améliorés à tout moment, dans le cadre légal des prescriptions organisationnelles.

2.3 APPARTENANCE

Le projet Solid'Ark est indépendant de toute tendance politique existante et de tout mouvement religieux. Les principes auxquels nous croyons peuvent convenir à tous. Cela dit, notre association poursuit des buts et des objectifs qui se fondent sur un ensemble de principes et de valeurs, qui doivent être partagés et approuvés par nos membres afin de garantir le processus d'adhésion.

2.4 VALEURS

Les valeurs auxquelles Solid'Ark et ses adhérents se rattachent, constituent le socle de notre association :

JUSTICE / ÉQUITÉ

Permet à chaque individu d'être soumis de la même manière aux différentes lois, sans privilège. Il s'agit également d'une qualité morale portant sur le respect et sur le mérite des droits d'autrui. Ce qui se traduit par une redistribution plus juste des ressources politiques, économiques et sociales.

LÉGITIMITÉ

Noyau dur de la souveraineté. Dans une perspective démocratique, la légitimité du pouvoir se retrouve dans l'indépendance et l'autonomie du peuple, tant au niveau politique, qu'au niveau monétaire et financier. Nous pensons qu'aucune entité n'est légitime à exercer le pouvoir au nom des autres. Le pouvoir doit être décentralisé et démocratique.

SOLIDARITÉ

Il s'agit d'un devoir social ou d'une obligation réciproque d'aide et d'assistance, de collaboration gracieuse qui permet la co-existence entre les personnes et les institutions partageant des intérêts et valeurs communs.

2.5 MISSION

Etant donné que Solid'Ark offre une vision à long terme d'un concept aussi général que spécifique, notre mission se décline en trois buts distincts et trois objectifs fondamentaux :

BUTS

- ⊗ favoriser l'implantation d'une économie véritablement démocratique, qui serait fondée sur le développement collectif et solidaire, de la croissance de l'économie locale ;
- ⊗ décentraliser le système bancaire, tout en démocratisant l'investissement et la participation financière par le biais de la création d'une multitude de petites banques démocratiques, collectives et solidaires ;
- ⊗ constituer une Blockchain - un réseau décentralisé sur une multitude de serveurs, qui permettra de créer et de sécuriser des monnaies numériques, qui pourront ensuite être utilisées en tant que monnaies complémentaires (locales, régionales et sectorielles). Afin d'inscrire les activités commerciales (de vente et/ou d'achat) dans un processus continu d'amélioration des pratiques de développement durablement responsable.

OBJECTIFS

- ⊗ La promotion d'un système économique fondé sur la décentralisation de la croissance économique. Celui-ci prendra forme grâce à la démocratisation de la création et de l'usage des monnaies locales et complémentaires, ainsi que des banques collectives et solidaires, grâce à la mise en place d'une structure favorisant :
 - la décentralisation de l'exploitation des capitaux financiers ;
 - la décentralisation de l'exploitation des données numériques.
- ⊗ La conceptualisation d'un modèle de croissance économique démocratique sur le plan philosophique, technique et scientifique impliquant :
 - La souveraineté monétaire : influence des monnaies locales et complémentaires sur le développement économique régional et sectoriel ;
 - La souveraineté financière : influence de la démocratisation de l'investissement et de la participation financière sur la décentralisation de la croissance économique ;
 - La souveraineté numérique : influence de la décentralisation de l'exploitation des données numériques sur la démocratisation de la production de richesse.
- ⊗ Le développement d'une plateforme informatique, qui permettra à ses utilisateurs d'investir et de participer à la décentralisation générale de la croissance économique. Il s'agira de la toute première Agora numérique (application décentralisée). Ses fonctions particulières incluent trois buts principaux :
 - La création monétaire : offrir aux individus le pouvoir d'exploiter leur propre capital financier, à travers la possibilité de rentrer dans un système favorisant la création d'une multitude de LocalCoin's : des crypto-monnaies locales et complémentaires ;
 - La création bancaire : donner la possibilité aux institutions et entreprises régionales et sectorielles de se collectiviser afin de former des banques solidaires, ainsi que des fonds d'investissements participatifs, regroupant des acteurs autour d'une pluralité d'intérêts communs ;
 - La création de données : permettre aux utilisateurs de revendiquer avec succès le monopole de la propriété des données numériques qu'ils produisent ; et également de décider de les exploiter, de les vendre ou de les garder privées.



UNE ASSOCIATION PARTICIPATIVE

Vous adhérez au projet Solid'Ark ? Alors rejoignez notre Association ! Pour ce faire, choisissez de devenir un membre actif, un membre participant à la production et au financement du projet. Vous préférez nous soutenir sans vous engager dans un mode de production participatif ? Alors faites-le en tant que membre partenaire ou en tant que sympathisant, vous serez ainsi informés en continue et en priorité à propos de l'évolution du projet.

Le projet Solid'Ark est une aventure humaine basée sur la participation collective d'une multitude d'individus (professionnels ou amateurs) spécialisés dans plusieurs domaines (finance, économie, informatique, développement durable, gestion d'entreprise, sciences sociales et politiques, droit, communication, marketing, multimédia etc.). Les experts, les professionnels, les professeurs et les étudiants qui désirent effectuer un travail de recherche (un travail de Bachelor, de master ou un doctorat) afin d'approfondir une thématique ou un sujet abordé par notre projet, sont évidemment les bienvenus.

Le financement du projet se fera également à travers des processus de financements participatifs. Dans ce cadre, nous allons émettre une crypto-monnaie que nous appellerons la SOLDE. Ce token servira à financer notre projet tout en rémunérant toutes les personnes ayant choisi d'y participer.

3.1 MEMBRES

3.1.1 QUALITÉ DE MEMBRE

Peuvent prétendre devenir membre :

- a) les personnes physiques, en qualité de membres producteurs ou financiers ;
- b) les personnes morales, en qualité de membres financiers ou partenaires ;
- c) les personnes (physiques et morales), ayant fait preuve de leur attachement aux valeurs, buts et objectifs de notre projet, à travers l'approbation de la Charte de l'association ;
- d) les personnes (physiques et morales), ayant validé et signé les présents Statuts, par l'intermédiaire du bulletin d'adhésion.

3.1.2 CATÉGORIES DE MEMBRE

L'association est composé de trois différentes catégories de membres :

- ⊗ Catégorie I) La Fédération des producteurs (composée uniquement de personnes physiques) :
 - a) Les membres de cette fédération sont des acteurs individuels ;
 - b) Les producteurs sont ceux qui participent à la conceptualisation, à la promotion et au développement du projet Solid'Ark. Ils organisent collectivement la réalisation du projet.

- ⊙ Catégorie II) La Fédération des financiers (composée de personnes physiques & personnes morales) :
 - a) Les membres de cette fédération sont des acteurs individuels et collectifs (des particuliers, des organisations, des entreprises ou des associations locales) ;
 - b) Il s'agit des membres actifs dans le processus de financement participatif. Ce sont des investisseurs et des créanciers, qui permettent à notre projet de se réaliser.

- ⊙ Catégorie II) La Fédération des partenaires (composée uniquement de personnes morales) :
 - a) Les membres de cette fédération sont des acteurs collectifs (des institutions, des organisations, des associations, des entreprises et des banques).
 - b) Les partenaires sont des sympathisants qui entretiennent une relation d'échange de services, tels que certaines contreparties promotionnelles / services de réseautage (sponsoring mutuel), entre autres. Malgré leur plus faible participation au projet, cette fédération incarne le socle fondateur de notre future Agora numérique. En effet, cette place de marché décentralisée fonctionnera grâce au soutien d'une multitude d'organisations locales.
 - c) Ces partenaires deviendront les toutes premières banques solidaires de notre plateforme ; ils seront les premiers à mettre des monnaies complémentaires en circulation sur notre application, tout en faisant fonctionner le réseau de notre Blockchain, grâce à la puissance de calcul de leurs appareils informatiques. Leur rôle sera donc crucial, c'est pourquoi l'explication détaillée fait l'objet d'un Manuel technique ; le résumé général peut également être consulté dans le Manifeste.

3.1.3 TYPES DE MEMBRE

Parmi les membres producteurs, l'association distingue trois types de membres :

- ⊙ Type I) Les membres permanents : sont des producteurs qui ont choisi de s'engager et de s'investir - à leur niveau de compétence et selon leur disponibilité - dans le projet Solid'Ark.
 - a) Après la validation de leur candidature, le Comité Général et le Cercle exécutif orientent les nouveaux membres auprès du Cercle de travail correspondant le mieux à leurs compétences, ainsi qu'aux besoins de l'association. Toute décision prise dans ce cadre peut faire l'objet d'un recours auprès du Comité général - ce recours peut être introduit soit par le nouveau membre, soit par un des autres membres du Cercle de travail ;
 - b) Sur demande, le membre permanent peut changer d'affiliation en tout temps - et donc de Cercle de travail. Chaque membre permanent peut également se porter candidat à l'obtention d'un poste de membre responsable, comme par exemple celui de membre d'un comité sectoriel, ces comités participant à l'organisation des actions de chaque Cercle de travail.

- ⊙ Type II) Les membres permanents responsables : sont des membres qui ont obtenu - par élection ou délégation - un poste de responsabilité décisionnel, ce qui implique des droits et des devoirs formulés dans le règlement interne.
 - a) Avant d'entrer en fonction, chaque membre responsable devra signer un contrat spécifique à sa position dans la hiérarchie de l'association ;
 - b) Ce contrat contiendra notamment des détails concernant le salaire ainsi que l'horaire de travail du responsable.

- ⊙ Type III) Les membres contractuels : sont des membres producteurs engagés dans le cadre d'une mission spécifique. C'est par exemple le cas des étudiants ayant choisi de faire leur travail de thèse académique sur un ou plusieurs sujets soulevés par notre projet.
 - a) Les différents contrats qui lient ces membres particuliers à l'association Solid'Ark sont rédigés et approuvés par les membres du Cercle Judiciaire et du Comité Général ;
 - b) Les conditions d'engagement tel que le montant de la rétribution, les détails de la mission ainsi que les motifs de rupture de contrat sont spécifiques à chaque membre contractuel.

3.1.4 CONTRAT À L'ESSAI / STAGE

- a) Le membre producteur - permanent, responsable ou contractuel - qui entre en service, peut être engagé à l'essai ou pour un stage ;
- b) La durée de l'essai est de 3 mois pour chaque nouveau membre permanent ainsi que pour chaque nouveau responsable. En ce qui concerne les membres contractuels, la durée est à définir dans le contrat, sachant qu'elle ne peut être supérieure à six mois ;
- c) Les stages ne peuvent dépasser une durée de douze mois ; la durée de l'essai est de 3 mois.

3.1.5 SALAIRE ET RÉTRIBUTION

- a) Exceptés les membres contractuels rémunérés par forfait, tous les autres membres sont rémunérés en fonction des heures de travail accomplies.
- b) Le montant et la nature (EUR ; CHF ; BTC ; SOLDE) de cette rémunération seront fixés par le Comité Général et par le Cercle financier, puis approuvés à la majorité par l'Assemblée Générale.
- c) Chaque producteur sera responsable de noter ses heures et de les transmettre au Cercle Exécutif avant la fin de chaque mois. C'est durant les rapports mensuels que la validité de ces heures sera comparée à l'effectivité du travail rendu, puis approuvée par l'ensemble des membres du Comité Général.
- d) Le cercle exécutif valide, approuve ou corrige le décomptes des heures effectué par le membre.
- e) Tout recours peut être effectué auprès du Cercle Judiciaire, en cas de désaccord avec la décision prise.
- f) Les membres permanents engagés à un taux d'occupation de plus de 30% pourront percevoir un salaire supplémentaire, versé mensuellement en CHF ou en EURO. Le montant de ces salaires sera défini par le Cercle financier et le Comité Général, puis approuvé par l'Assemblée Générale. Mise à part cette exception, tout membre producteur sera rémunéré de manière égale, peu importe son statut et son rôle dans l'association.

3.1.6 ADHÉSION

- a) Toute demande d'adhésion se fera via le bulletin d'adhésion. Ce dernier pourra être rempli directement en ligne (sur le site internet : solidark.org). Un format PDF est également disponible, il peut être retourné par e-mail, en format photo ou PDF, à contact@solidark.org ou envoyé par courrier postal l'adresse suivante : Association Solid'Ark, Rue de Vevey 86, 1630 Bulle.
- b) Les bulletins d'adhésion demandent :
 - ⊗ d'attester avoir lu et accepté les Statuts et la Charte de l'association ;
 - ⊗ de définir le statut de futur membre de l'association : membre producteur (permanent ou contractuel), membre financier ou membre partenaire. À savoir que les membres partenaires et les membres producteurs peuvent également intégrer la fédération financière - dès l'instant où ils choisissent de participer aux récoltes de fonds organisés par l'association ;
 - ⊗ d'indiquer ses motivations, ses compétences et ses disponibilités.
- c) La validation (ou le refus) de cette demande fera l'objet d'une décision pouvant être contestée auprès du Comité Général.
- d) Après signature des contrats (du règlement interne et du contrat de confidentialité) le candidat obtient un statut de membre (producteur, financier ou partenaire) ; il sera ensuite orienté par le Cercle de travail responsable de sa Fédération, soit :
 - ⊗ le Cercle exécutif pour les membres producteurs ;
 - ⊗ le Cercle financier pour les membres financiers ;
 - ⊗ le Cercle exécutif et financier pour les membres partenaires.

3.1.7 NON-MEMBRE CONTRACTUEL

- a) Dans le cadre de certains travaux spécifiques, l'association peut engager un non-membre contractuel, à savoir un expert ou un spécialiste qui n'est pas membre de l'association.
- b) Le salaire de ces professionnels est payé dans la devise et selon les tarifs habituels du pays dans lequel il exerce son métier.
- c) Avant tout engagement, le non-membre contractuel doit signer la Charte de confidentialité.

3.1.8 DÉCÈS, DÉSINSCRIPTION ET DÉMISSION

- a) Le décès d'un des membres entraîne la perte de sa qualité de membre, celle-ci étant inaliénable et intransmissible.
- b) Lorsque l'engagement a été conclu pour une durée indéterminée, l'association ou les membres ont le droit de mettre fin au contrat moyennant un préavis, conformément aux dispositions suivantes :
 - ⊗ tout membre permanent - n'ayant pas de poste à responsabilité - peut quitter l'association en adressant au Cercle exécutif un simple e-mail de désinscription ;
 - ⊗ les membres responsables doivent directement annoncer leur démission par écrit au Comité général. Elle prendra effet à la fin d'un mois, avec un délai préalable : de 1 mois, jusqu'à la première année de service; de 3 mois, à partir de la première année de service.

3.1.9 RADIATION ET EXCLUSION TEMPORAIRE

- a) Tout membre peut être exclu temporairement par son Cercle respectif ou radié définitivement par le Cercle Judiciaire ou par le Comité Général, pour de justes motifs ;
- b) Les membres du Cercle Judiciaire peuvent être jugés et radiés par le Cercle Constitutionnel - ainsi que par le Comité Général. Les modalités de cette procédure sont détaillées dans le règlement interne de l'association ;
- c) Toute décision de radiation ou d'exclusion peut faire l'objet d'un recours auprès du Cercle Judiciaire dans les 30 jours dès la notification de la décision. La décision sur recours du Cercle judiciaire peut faire l'objet d'un nouveau recours auprès du Cercle Constitutionnel - ou du Comité Général - dans les 30 jours dès sa notification ;
- d) Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à l'avoir social.

3.1.10 RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES TIERS

Le patrimoine de l'association répond seul aux engagements contractés en son nom. Toute responsabilité personnelle de ses membres est exclue.

3.2 RESSOURCES FINANCIÈRES

3.2.1 COTISATION

Aucune cotisation n'est requise. Les dons sont acceptés et bienvenus.

3.2.2 FINANCEMENT

Les ressources financières de l'association sont notamment composées de :

- ⊗ dons et de legs ;
- ⊗ recettes de la levée de fonds de l'ICO ;
- ⊗ revenus venant d'éventuels abonnements spéciaux ;
- ⊗ éventuelles subventions étatiques ;
- ⊗ valorisation de la Solde sur les marchés d'échange de crypto-monnaie (post-ICO).

3.2.3 Financement du projet (ICO et IDO)

Pour financer la conception, le développement et la promotion du projet, nos estimations démontrent que le premier palier de la levée de fonds doit atteindre un montant de 1 million CHF (934'280 EUR). Cette récolte de fonds sera organisée à travers une prévente publique (une ICO), durant laquelle notre token (la SOLDE) pourra être commandé directement depuis notre site internet. Lors de cette prévente publique, la SOLDE sera vendue à un prix fixe, variable selon les différentes phases de cette ICO. La Solde sera vendue contre des crypto-monnaies (BTC, BNB, ETH), mais elle pourra également être achetée via une carte de crédit ou un compte Paypal. Un système de parrainage est également prévu (liens d'affiliation et bonus). Durant cette phase de prévente, 20% des SOLDE's (soit 20'000'000 de SLD) seront mises en vente. Lorsque la prévente sera terminée, les SOLDE's seront distribuées à l'ensemble des contributeurs, puis elle sera listée sur PancakeSwap (le premier pool de liquidité contiendra 200'000 USD de collatéral en BNB, USDT, BTC, ETH).

3.2.4 Le TOKEN : LA SOLDE (SLD)

La SOLDE est la crypto-monnaie principale de l'écosystème Solid'Ark. Son prix est indexé sur une réserve de valeurs réelle. Cette réserve est constituée d'un panier de monnaies locales ainsi que de plusieurs actifs et de titres financiers, représentant des actions d'entreprises locales, des biens immobiliers ou des matières premières.

La SOLDE servira de réserve de valeur, d'unité de compte et de moyen de paiement pour toutes transactions internationales. Dans le cadre de notre levée de fond, la vente de la SOLDE nous permettra de réunir les capitaux nécessaires au développement du projet

La SOLDE est un token BEP20 fonctionnant sur la Binance Smart Chain (BSC). Ce choix a été fait en raison des avantages nombreux qu'offre la BSC, notamment au niveau de sa modularité. L'utilisation de la Binance Smart Chain nous offre une scalabilité extrêmement performante (capacité à s'adapter à la croissance des utilisateurs) ; cette Blockchain nous facilitera également le listing au sein de la plateforme d'échange de Binance, qui inclut déjà des millions d'utilisateurs ; une compatibilité cross-chain permettant de transférer des valeurs entre différentes Blockchains ; l'utilisation et la création de Smart Contracts compatible avec l'EVM (Ethereum Virtual Machine). La BSC apporte les meilleures conditions pour débiter le développement du projet Solid'Ark ainsi que pour la valorisation financière de la Solde.

3.2.5 Répartition des TOKENS

20% des SLD seront vendues lors de la vente publique du token (ICO). Cette part sera donc attribuée aux contributeurs publics qui auront participé au financement du projet ;

3% des SLD seront distribuées gratuitement durant une phase de Airdrop organisée par l'Association. Les donateurs (individus, fondations et associations) ayant participé au crowdfunding recevront également des SLD en contrepartie de leur participation ;

20% des SLD seront listées sur une plateforme d'échange décentralisée (Pancake Swap), avec un pool de liquidité contenant pour 200'000 USD de collatéral ;

20% des SLD seront listées sur des plateformes d'échange traditionnelles ;

10% des SLD seront répartis entre les membres producteurs, les membres fondateurs ainsi que toute l'équipe de développement ayant participé au projet S@lid'Ark.

12% des SLD seront distribués aux partenaires de l'Association.

15% des SLD seront périodiquement utilisées par l'Association, qui profitera ainsi de sa valorisation. L'objectif de cette réserve SWAP est de permettre à l'Association de continuer à financer ses différents projets.



IV CHOU

UNE ASSOCIATION DÉCENTRALISÉE

En accord avec la vision décentralisée portée par notre projet de société, l'association Solid'Ark a l'ambition de s'organiser sous la forme d'une gouvernance totalement décentralisée. La production de ce modèle conceptuel sera développée collectivement par nos membres, de façon dynamique et continue, afin qu'il soit conforme et cohérent avec les valeurs, la vision et la mission de notre association.

En attendant la mise en pratique de ce modèle, Solid'Ark sera structuré temporairement de manière relativement traditionnelle, avec une hiérarchie qui sera abolie à l'adoption des nouveaux statuts.

La décentralisation de l'organisation de notre association sera officialisée lors d'une Assemblée Inaugurale dont le but sera de valider nos nouveaux statuts.

4.1 ORGANISATION

Les organes de l'Association sont :

- ⊗ L'Assemblée Générale ;
- ⊗ Le Comité Général ;
- ⊗ Les Comités Sectoriels;
- ⊗ La Présidence ou Co-Présidence ;
- ⊗ Les Cercles de Pouvoir
- ⊗ l'Organe de vérification des comptes ;

4.1.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En attendant la décentralisation de notre organisation, l'Assemblée Générale est l'organe suprême de notre association. Elle est composée de l'ensemble de nos membres: les producteurs, les financiers et les partenaires. Son premier rôle est de valider les comptes et les statuts de l'Association. Elle s'occupe également de valider la répartition des surplus et des actifs générés par l'Association. Son second rôle est d'élire la Co-Présidence de l'Association. Enfin, l'AG a pour fonction de valider les nouveaux responsables des Comités Sectoriels. Elle a également un droit de référendum et d'initiative concernant les prises de décisions générales et sectorielles. La première Assemblée Générale (Assemblée Constitutive) s'est réunie le 27 Août 2019.

4.1.2 COMPOSITION & RÔLE

L'Assemblée Générale est temporairement composée de l'ensemble de nos membres producteurs (pour l'instant, les membres financiers et partenaires ne participent pas directement au processus décisionnel, leur rôle est donc consultatif).

Le mandat de l'Assemblée Générale est réduit à deux missions principales :

- a) valider les nouveaux statuts qui viendront codifier notre premier modèle de gouvernance véritablement décentralisé ;
- b) élire les nouveaux responsables, en leur attribuant des postes spécifiquement adaptés à leur différents rôles fonctionnels.

4.1.3 CONVOCATION

- a) L'Assemblée Générale peut se réunir en session extraordinaire aussi souvent que nécessaire à la demande du Comité ou de 1/5ème des membres producteurs - sous la forme d'un document de pétition spécifique mis à disposition sur le site internet.
- b) Le Comité Général communique aux membres la date de l'Assemblée Générale par e-mail, au moins 6 semaines à l'avance. La convocation mentionnant l'ordre du jour est adressée par le Comité à chaque membre par e-mail au moins 30 jours à l'avance. Elle doit également inclure la date, l'heure, le lieu ainsi que les propositions de modifications de statuts le cas échéant.
- c) Les membres souhaitant proposer une modification de l'ordre du jour peuvent le faire à travers un e-mail de réponse, adressé au Comité 10 jours avant la tenue de l'AG.

4.1.4 ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES

L'Assemblée Générale :

- a) prend connaissance du rapport du Comité, du rapport de l'organe de vérification des comptes et vote leur approbation.
- b) accepte les nouveaux statuts à la majorité, ou propose de les réviser sous proposition d'un tiers des membres, puis valide les modifications à la majorité, lors d'une prochaine Assemblée qui aura lieu dans les 2 mois qui suivent.
- c) approuve les listes électorales et participe à l'élection des différents candidats. Les élections ont lieu à la majorité simple à un tour.
- d) examine les propositions du comité et des membres.
- e) décide de dissoudre ($\frac{3}{4}$ des voix) ou fractionner ($\frac{1}{3}$ des voix) l'association.
- f) se prononce sur l'exclusion ou la radiation des membres ; à la majorité des 2/3.
- g) organise l'élection des futurs nouveaux membres du Cercle Constitutionnel.

4.1.5 MODALITÉS DE PRISE DE DÉCISION

- a) L'Assemblée Générale est présidée par le comité ;
- b) Chaque membre a droit à une voix, les décisions ont lieu à main levée ;
- c) L'Assemblée Générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents ;
- d) Les décisions de l'Assemblée Générale (sauf exception particulière) sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le Comité tranche.

4.2 COMITÉ GÉNÉRAL

Comme pour l'Assemblée Générale, le Comité Général est un organe temporaire, dont les compétences seront transmises à l'Assemblée Inaugurale ; qui aura pour tâche de procéder à sa propre dissolution.

4.2.1 COMPOSITION & RÔLE

est composé de l'ensemble des Comités Sectoriels et de la Co-Présidence. Il peut être composé d'un maximum de 14 personnes (et d'un minimum de 3). Concernant la prise de décision, chaque Comité Sectoriel ainsi que la Co-Présidence possède une voix pour deux personnes, ce qui fait un total de 7 voix. Les décisions sont donc prises à la majorité. Ces membres sont les co-fondateurs du projet Solid'Ark ; leur rôle est donc d'organiser le lancement du projet, tout en veillant à sa bonne mise en œuvre.

4.2.2 ATTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES

- a) Le Comité exécute et applique les décisions de l'Assemblée Générale. Il conduit l'Association et prend toutes les mesures utiles pour que le but fixé soit atteint.
- b) Le Comité statue sur tous les points qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale. Il a notamment les attributions spécifiques suivantes :
 - ⊗ organiser la promotion, la conception et le développement des principaux objectifs de l'Association ;
 - ⊗ structurer la rédaction et la publication des nouveaux Statuts, du Manifeste, du Manuel, du White-paper, de la Road-Map, du site Internet et des différents contrats ;
 - ⊗ décider du plan d'actions en définissant les lignes directrices du projet Solid'Ark ;
 - ⊗ recruter des nouveaux membres et les constituer en groupes de travail ;
 - ⊗ exclure un membre du Comité pour des justes motifs à la majorité des 2/3 ;
 - ⊗ nommer les responsables, en les assignant à différents postes spécifiques ;
 - ⊗ examiner et évaluer l'ensemble des propositions des membres producteurs ;
 - ⊗ coordonner l'ensemble des activités de l'Association ;
 - ⊗ statuer sur les recours et trancher les litiges entre les acteurs et les organes ;
 - ⊗ planifier et encadrer l'Assemblée Inaugurale qui viendra officiellement valider les nouveaux statuts qui encadreront le modèle de décentralisation de notre gouvernance.

4.2.3 MODALITÉS DE PRISE DE DÉCISION

- a) Le Comité possède un droit de veto sur l'ensemble des décisions.
- b) Toutes les décisions sont prises à la majorité ; en cas d'égalité, le président peut trancher ;
- c) Toute décision doit être publiée dans le rapport d'activité générale.

4.3 CERCLES DE POUVOIR / TRAVAIL

- a) Les différents organes décisionnels de l'Association ont été divisés en 6 cercles de travail :
 - ⊗ Le Cercle Administratif
 - ⊗ Le Cercle Juridique ;
 - ⊗ Le Cercle Exécutif ;
 - ⊗ Le Cercle Financier ;
 - ⊗ Le Cercle Médiatique.
 - ⊗ Le Cercle Scientifique ;
- b) Leur rôle est d'organiser les détails de la promotion, de la conception et du développement du projet Solid'Ark. Chaque cercle est autonome et se réunit de lui-même, et/ou sous convocation du Comité Général, et/ou du Cercle Constitutionnel ;
- c) Pour réaliser leurs différentes missions spécifiques, les Cercles de travail peuvent mettre en place de Groupes Thématiques, composés de membres producteurs (permanents, contractuels), mais également de professionnels (non-membres) engagés dans le cadre d'une mission spécifique ;
- d) Chaque cercle dispose d'un budget dont il est responsable. Le montant dudit budget est fixé et attribué à chaque organe, lors de l'Assemblée Générale - en attendant cette dernière, cette charge incombe au Comité Général (appuyé par le Cercle financier).

4.3.1 COMITÉS SECTORIELS

- a) Ils sont les organes décisionnels de chaque Cercle de travail, garants de leur organisation interne.
- b) En attendant la validation des Statuts qui viendront décentraliser notre gouvernance, le Comité Général est temporairement chargé de désigner des responsables afin qu'ils forment des Comités sectoriels pour chacun de ces cercles.
- c) Ces comités sont composés, au maximum de 12 personnes, désignées pour un mandat limité au moment de l'Assemblée Générale de novembre 2019.

4.3.2 ASSEMBLÉES SECTORIELLES

- a) Il s'agit des corps électoraux des différents Cercles de travail, garants de la validation et du contrôle des décisions ;
- b) Les Assemblées Sectorielles sont composées de la totalité des membres producteurs inscrits dans un Cercle de travail ;
- c) Elles peuvent invalider les décisions prises par les Comités Sectoriels, elles peuvent également émettre des propositions relatives aux activités spécifiques du Cercle en question ;
- d) Elles peuvent proposer et élire des candidats souhaitant intégrer leur Comité sectoriel ;
- e) Au niveau décisionnel, le Comité général est tout de même au-dessus des Assemblées Sectorielles.

4.3.3 CERCLE ADMINISTRATIF

- a) Le Cercle Administratif est en charge de la gestion des opérations et des fonctions de maintenance ;
- b) Le Cercle Administratif sera chargé de la gestion des ressources humaines de l'intégralité des organes composant l'association (développement des compétences, distribution des salaires, recrutements, formation continue, accueil et affectation à un Cercle des nouveaux membres, etc), des ressources techniques générales, de la logistique à la communication et des relations publiques. Il est responsable de tenir la comptabilité financière générale, préparer les résultats à l'audition ainsi que de valider le budget général présenté par le Cercle Financier. ;
- c) Il recueille et classe l'ensemble des résultats et travaux effectués par ces Cercle et il coordonne également les différentes sections régionales.

4.3.4 CERCLE JURIDIQUE

- a) Il est l'organe législatif de l'Association, garant de la Charte et des Statuts.
- b) Le Cercle Législatif est chargé de :
 - ⊗ conceptualiser et développer notre modèle d'organisation et de gouvernance interne (participatif et décentralisé) ;
 - ⊗ rédiger les différents versions des Statuts de l'Association – de les présenter et de les faire valider par l'Assemblée Générale ;
 - ⊗ publier les documents officiels relatifs à l'Association ;
 - ⊗ examiner toutes les propositions de modification des Statuts et autres documents de réglementation.

4.3.6 CERCLE JURIDIQUE

- a) Il est l'organe de révision et de médiation de l'Association, garant du contrôle des comptes ainsi que de la conformité des actions par rapport à la réglementation.
- b) Le Cercle Judiciaire est chargé de :
 - ⊗ conceptualiser et rédiger les différents contrats utilisés par l'Association ;
 - ⊗ s'assurer de la conformité juridique de nos objectifs, avec les lois du pays dans lequel nous souhaitons les réaliser ;
 - ⊗ veiller à la bonne applications des règlements, de la Charte et de Statuts ;
 - ⊗ se charger d'instaurer une chambre de médiation en cas de litige, d'infraction ou de dénonciation ;
 - ⊗ sanctionner et dénoncer tout abus ou infraction commise ;
 - ⊗ former un organe indépendant de vérification des comptes, qui sera présidé par le trésorier ;
 - ⊗ évaluer et statuer sur les recours effectués par des membres mécontents d'une décision prise à leur rencontre.

4.3.5 CERCLE EXÉCUTIF

- a) Il est l'organe exécutif de l'Association, garant de la Road-Map ainsi que du bon déroulement des opérations.
- b) Le Cercle Exécutif est chargé de :
 - ⊗ conceptualiser et développer le plan d'actions de l'Association ;
 - ⊗ gérer les affaires courantes et les ressources humaines ;
 - ⊗ planifier et contrôler la bonne exécution des tâches attribués ;
 - ⊗ s'assurer du respect du bon déroulement des phases et des étapes définies ;
 - ⊗ exécuter les décisions et directives transmises par les Cercles Législatif, Technique et Financier ;
 - ⊗ rédiger et publier les différentes versions de la Road-Map et de la Charte tactique ;
 - ⊗ définir les grandes étapes, coordonner et contrôler les actions réalisées par les différents Cercle de travail ;
 - ⊗ planifier et organiser les différents rapports d'activité, réunissant des représentants de chaque Comité sectoriel ;
 - ⊗ organiser des rencontres diplomatiques et des entretiens avec les institutions publiques, avec nos concurrents ainsi qu'avec nos futurs membres partenaires.

4.3.7 CERCLE FINANCIER

- a) Il est l'organe responsable des finances de l'Association, il est le garant du White-Paper et de la faisabilité financière de notre projet.
- b) Le Cercle Financier est chargé de :
 - ⊗ Évaluer la faisabilité financière du projet ;
 - ⊗ Organiser l'ICO et les différentes récoltes de fonds ;
 - ⊗ Gérer la redistribution des ressources financières au sein des différents cercles de pouvoir, selon les besoins, les estimations et les analyses financières effectuées ;
 - ⊗ Assurer la transmission - à l'organe de contrôle des comptes (Cercle Judiciaires) - des informations relatives à toute transaction financière effectuée ;
 - ⊗ Publier les différentes versions du White-Paper ;
 - ⊗ Établir le budget global de l'Association, ainsi que les différents budgets sectoriels ;
 - ⊗ Établir le prix du salaire (en CHF, en Euro et en Solde, par heure de travail) ;
 - ⊗ Définir la première valeur de la Solde (Pré-ICO) ;
 - ⊗ Négocier les ventes de Solde's avec les partenaires (Post-ICO)
 - ⊗ Présenter un rapport d'activité écrit et circonstancié à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle.

4.3.8 CERCLE MÉDIATIQUE

- a) Il est l'organe responsable de la communication interne et externe à l'Association ; garant du site, des réseaux sociaux et des différentes plateformes numériques à notre disposition.
- b) Le Cercle Médiatique est chargé de :
 - ⊗ conceptualiser et développer des outils nécessaires à la diffusion de l'information relative au projet, tout en veillant à la mise en avant des valeurs et des principes défendus dans les Statuts ;
 - ⊗ organiser la conception et le développement du site Internet, ainsi que toutes les publications qui en découlent ;
 - ⊗ s'occuper de la promotion de l'Agora numérique, en établissant des relations publiques entre notre Association et les futurs utilisateurs de notre place de marché décentralisée ;
 - ⊗ nommer des porte-paroles, ainsi que des responsables de pages de publication ;
 - ⊗ transmettre, avec pédagogie, tout type d'information relative à l'actualité économique-politique mondiale et locale, lorsque celle-ci est en lien avec les thématiques qui concernent le projet Solid'Ark (monnaies complémentaires, banques alternatives et exploitation des données numériques).

4.3.9 CERCLE SCIENTIFIQUE

- a) Il est l'organe scientifique de l'Association, garant du Manuel et de la faisabilité technique de notre projet.
- b) Il organise la conception théorique, le développement de la Blockchain ainsi que le déploiement de la plateforme **Maydan**. Ce cercle englobe toutes les activités de développement ; pour citer les plus importantes, la création des applications mobiles, des logiciels, la digitalisation de l'Association, la création de la Blockchain et de la Solde. Le Cercle Scientifique travaille sur les plans conceptuels et opérationnels, ainsi que sur celui du développement. Il encadre les experts et scientifiques et oriente les ingénieurs et développeurs, au sein de différents groupes de travail.
- c) Le Cercle Technique est chargé de :
 - ⊗ rédiger et publier les différentes versions du Manuel technique ;
 - ⊗ organiser la conception théorique et pratique du projet Solid'Ark ;
 - ⊗ organiser le développement de notre application : l'Agora numérique - place de marché décentralisée.

4.3.10 ORGANE DE VÉRIFICATION DES COMPTES

- a) Il est l'organe responsable du contrôle des recettes et des dépenses de chaque Cercle de travail ;
- b) Il est le garant du bilan comptable de l'Association ;
- c) Il est présidé par la trésorière de l'Association ; il est composée de 6 membres, chacun provenant d'un des Cercles de travail ;
- d) Le Cercle Judiciaire est responsable de la création de cet organe et de la sélection des membres qui le composent ;

4.4 ORGANISATION DES SOCIÉTÉS DE L'ASSOCIATION SOLID'ARK

- a) Afin de concrétiser les missions de l'association et d'externaliser la réalisation des projets spécifiques, mais également d'engager des ressources humaines qualifiées et appropriées, l'Association Solid'Ark se charge de fonder différentes Sociétés (entreprises à but lucratif). L'un des objectifs de ces Sociétés est d'apporter un appui technique ainsi qu'un cadre professionnel aux différents Cercles de travail, afin que chacun d'entre eux puissent avoir une structure externe entièrement dédiée à la réalisation de leurs projets. L'autre objectif de ces Sociétés est de diversifier les sources de revenus de l'Association, qui ne pourra pas compter uniquement sur le financement participatif pour assurer sa pérennité dans le temps. C'est pourquoi, en plus de servir les intérêts de l'Association et du projet Solid'Ark, les Sociétés s'engagent également dans des mandats et contrats impliquant la création de biens et de services à destination de nos différents partenaires et clients.
- b) Toutes les Sociétés du réseau Solid'Ark appartiendront, au minimum à 51%, à l'Association. La vente du 49% des actions des parts sociales servira au niveau stratégique à améliorer et à diversifier notre réseau de partenaires, et au niveau financier cela nous permettra de renforcer notre réseau d'investisseurs ainsi que nos sources de financement. La vente de ces parts sociales sera uniquement utilisée pour financer les projets de l'Association Solid'Ark. Chacune de ces sociétés est gouvernée par un Conseil d'Administration, composé du Comité Général, du PDG de la Société ainsi que des principaux actionnaires (le poids des voix des membres du Conseil d'Administration est proportionnel à la détention de parts sociales, ainsi le Comité Général possède un droit de veto perpétuel). Les différents Conseils d'Administration sont présidés par un PDG, qui aura été désigné par la Co-présidence de l'Association. Les Conseils d'Administration ont la responsabilité de définir le cahier des charges de la société en question, ainsi que d'approuver les comptes et les budgets prévisionnels.
- c) L'Association Solid'Ark souhaite se comporter comme une holding et prévoit de fonder 6 sociétés distinctes dont les fonctions seront spécifiques pour chacune d'elles. Cependant, les activités de ces entreprises se feront de façon coordonnée les unes avec les autres afin d'atteindre les objectifs de l'ensemble de l'Association. Chacune de ces sociétés correspondra à un "Ark". De plus, elles pourront également être prestataires de services pour des clients ou des entreprises externes si ceux-ci souhaitent profiter des services de Solid'Ark en matière de blockchain, de services financiers, etc.

4.4.1 ARK TECHNIQUE

Services pour l'Association Solid'Ark :

L'Ark Technique correspond à l'ensemble des activités destinées à conceptualiser et développer les aspects scientifiques et techniques du projet Solid'Ark. Notamment en ce qui concerne la plateforme **Maydan** (l'agora numérique), l'application Solid'Ark, le site web ainsi que les fonctionnalités liées aux services que l'on souhaite fournir aux partenaires et aux utilisateurs. Cette société sera également active en termes de recherche & développement afin d'améliorer et d'innover continuellement au sein du projet global. En annexe à cette société sera développé un service utilisateurs afin de conseiller au mieux les clients et créer une proximité importante pour que la satisfaction soit toujours présente.

Services pour clients externes :

Entre autres, cet Ark pourra fournir tout type de services de développement d'application, de site web, blockchain, informatique ou IA. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive sachant que l'innovation est perpétuelle et ne cesse de demander de l'adaptation. Cet Ark pourra également fournir des conseils aux autres entreprises.

4.4.2 ARK MÉDIATIQUE

Services pour l'Association Solid'Ark :

Cet Ark aura pour fonction d'assurer la communication, le marketing, le community management, les relations publiques ainsi que la cohérence de l'image de l'association Solid'Ark. Cette société devra notamment élaborer les différentes stratégies marketing de l'Association afin de convaincre les cibles de la vision de l'Association Solid'Ark. L'Ark médiatique aura la tâche de développer et conceptualiser tout le matériel promotionnel de l'Association ainsi que du projet global. A cela s'ajoute tout l'aspect pédagogique de l'utilisation des fonctionnalités qu'apporte l'application ainsi que l'agora numérique. Par conséquent cet Ark développera une stratégie destinée aux partenaires (B2B) et une autre aux utilisateurs (B2C).

Services pour clients externes :

Entre autres, le marketing digital, la visibilité des partenaires, la pédagogie de l'utilisation des fonctionnalités, la proposition des avantages qu'offre l'acceptation de la technologie de la blockchain au sein des entreprises, l'accès aux particuliers et les conseils en termes d'image.

4.4.3 ARK ADMINISTRATIF

Services pour l'Association Solid'Ark :

En ce qui concerne l'Association, l'Ark Administratif a pour fonction d'assurer la partie opérationnelle de l'Association. Notamment en termes de mise en œuvre des projets et de tâches de maintenance de l'administration. Entre autres le **travail de fiduciaire, comptabilité, gestion de patrimoine, ressources humaines**. Il s'agit également d'apporter un encadrement en termes d'organisation et de création d'entreprise pour les partenaires qui souhaitent intégrer l'écosystème ou les personnes dont l'objectif est de créer leur propre entreprise.

Services pour clients externes :

Entre autres, instaurer une procédure et un protocole afin d'encadrer et d'aider à la création de nouvelles entreprises à travers Solid'Ark. Apporter les meilleurs outils pour assurer la crédibilité lors de l'appel aux levées de fonds. Prestation d'entreprise clé en main et fondées sur la blockchain avec des services d'administration tels que la comptabilité.

4.4.4 ARK FINANCIER

Services pour l'Association Solid'Ark :

L'ark financier aura pour vocation de créer et renforcer les relations entre l'association et ses investisseurs. En ce sens, il devra s'assurer de développer les meilleurs arguments en termes de rentabilité de l'application et de l'écosystème en général. En outre, cet ark aura les compétences d'assurer des gestions de portefeuilles et d'investissement. Tout utilisateur pourra s'adresser à cet ark pour développer et sécuriser au mieux ses investissements.

Services pour clients externes :

Les clients externes auront la possibilité de profiter de tout le panel d'outils et de canaux permettant d'effectuer les levées de fonds nécessaires à leur financement. Les entreprises, les associations ou tout autre type de partenaire aura la possibilité de s'adresser à l'ark financier afin de savoir quel est le token le mieux adapté à leur projet.

4.4.5 ARK EXÉCUTIF

Services pour l'Association Solid'Ark :

L'ark exécutif œuvre en amont de l'ark administratif. Il fait office d'État major car il occupe une position d'avant garde dans le développement de l'Association et de Solid'Ark dans son ensemble. Il regroupe les informations provenant de chaque ark et élabore des stratégies afin de faire face au contexte politique, économique, social et technologique. Ainsi, il est chargé d'assurer l'intégrité de Solid'Ark dans son ensemble mais également de répondre aux nécessité d'évolution et d'adaptation.

Services pour clients externes :

L'ark exécutif ne fournit pas de prestations directes aux clients externes. Il peut cependant intervenir afin de créer des synergies avec des partenaires stratégiques. Par conséquent, il est chargé de conduire les négociations dans le cas où cela est nécessaire.

4.4.6 ARK JURIDIQUE

Services pour l'Associtaion Solid'Ark :

L'ark juridique est en charge d'assurer la protection et la conformité juridique de l'association. Il élabore les contrats entre l'association et ses partenaires. Il assure également les relations légales avec l'État dans lequel l'association prend place.

Services pour clients externes :

Entre autres : services de conseil juridique, création des template adaptés à tout type de société ou d'entreprise.



UNE APPLICATION RÉVOLUTIONNAIRE

Le projet Solid'Ark a pour ambition d'organiser une place de marché décentralisée sous la forme d'une application numérique apparentée à un réseau social - la toute première Agora numérique. Cette plateforme permettra aux particuliers, aux organisations et institutions locales (entreprises de proximité ou collectivités territoriales) de nouer des relations d'échange commerciales et financières de nature principalement solidaire. En plus de la démocratisation de la participation financière, cette application vise à la démocratisation de la production de richesse, en créant des banques alternatives, collectives, citoyennes, démocratiques et solidaires, ainsi que des monnaies complémentaires d'échange : des LocalCoins.

Notre place de marché permettra aux particuliers, aux entreprises et institutions locales publiques ou privées, de reconquérir leur souveraineté monétaire pour se développer économiquement grâce à la fusion entre la consommation et l'investissement - principalement à travers l'épargne effectuée via les banques locales, qui gèreront les différentes monnaies complémentaires. Ces institutions et organisations locales pourront inviter les particuliers à investir collectivement dans les différents projets qu'elles portent sans l'intermédiaire des banques commerciales ou autres formes d'institutions, notamment étatiques. Ce modèle de croissance amènera à une valorisation démocratique de l'économie locale, à l'innovation et à la création d'emploi. Les utilisateurs de l'Agora numérique, en utilisant une monnaie locale, participeront à la croissance économique de la localité ou du secteur d'activité en question. L'Agora numérique permettra en outre aux collectivités, aux institutions et organisations locales de créer leurs propres monnaies et aux particuliers de bénéficier de la hausse du cours des monnaies ; elle mettra en lien des particuliers et des institutions locales, facilitera les transactions monétaires, promouvra une multitude de monnaies locales et complémentaires - au cours indépendant des monnaies nationales ou supranationales - et deviendra une alternative aux initiatives centralisatrices, globalisantes et monopolisatrices de plus en plus présentes.

Pour garantir la confiance accordée par les utilisateurs des LocalCoin's qui circuleront sur notre application, l'Agora numérique favorisera la création de banques collectives qui auront choisi de réunir une partie de leurs capitaux dans un fonds commun d'investissement. Le rôle de garantie de change et de réserve de valeur sera attribué à ces banques. La valeur de ces monnaies locales sera ainsi garantie par leur pouvoir d'achat et par les fonds collectivisés. Notre plateforme permettra à tous ses utilisateurs et partenaires de collectiviser leurs capitaux afin de former des banques d'investissement liées à leur région ou à leur secteur d'activité. Chaque banque financera son secteur d'activité, sa région et les entreprises ou les projets qui les font vivre. Elles ne pratiquent pas de prêt à intérêt. Leurs intérêts dépendent de la valorisation des monnaies utilisées par les entreprises et les consommateurs de leurs champs d'activité. En utilisant ces monnaies locales, les utilisateurs de l'Agora numérique participeront automatiquement à leur valorisation, ce qui permettra à ceux qui les ont mises en circulation de pouvoir générer des profits pouvant être réinvestis dans le circuit.

Le logiciel informatique Solid'Ark fournira à ses utilisateurs tous les services qui correspondent à leurs besoins et à leurs intérêts : service bancaire, d'ICO, de portefeuille électronique, de création monétaire, de géolocalisation, de paiement en ligne, de stockage et de gestion de données numériques, de trading, de transactions, d'épargne et de référencement.



UNE APPLICATION DÉCENTRALISÉE

Le projet Solid'Ark vise à être une alternative au système économique international, par la création et le développement d'une application mobile permettant de décentraliser le système bancaire, en démocratisant l'investissement et la participation financière. Pour ce faire, nous utiliserons des mécanismes qui permettront aux organisations et institutions locales de récupérer leur souveraineté monétaire par la création de leur propre monnaie d'échange. Notre application fonctionnera grâce à la technologie de la Blockchain et à ses innombrables possibilités dont la création de monnaies numériques, utilisables comme monnaies complémentaires, locales, régionales et sectorielles.

« *La Blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations, transparente, sécurisée et fonctionnant sans organe central de contrôle* » (Blockchain France). Beaucoup de crypto-monnaies utilisent ce modèle de gestion de données pour leur sécurité. Comme Internet, la Blockchain est le produit d'un protocole informatique particulier. Techniquement, elle représente une base de données numériques qui permet de stocker une multitude d'informations cryptées sur un réseau alimenté par des serveurs décentralisés. La gestion des données est traitée par un réseau d'ordinateurs interconnectés qui décentralisent le stockage de ces informations cryptées, en distribuant des fractions aux différents nœuds du réseau. La Blockchain est comparable à un "grand livre de comptes" fractionné en blocs et consultable par tous les membres du réseau qui en possèdent une copie constamment réactualisée. Contrairement à Internet, la Blockchain permet d'effectuer une pluralité de transactions impliquant des biens numériques de valeur (titres de propriété, monnaies numériques, contrats, votes, signatures, entre autres). C'est une base de données distribuée, dans laquelle les utilisateurs peuvent s'échanger de la valeur de « pair à pair », sans passer par un tiers de confiance, tel un serveur central, une banque ou une autre institution de contrôle. Le contrôle est garanti par la nature même du système. Les données partagées dans ce registre sont cryptographiques : l'information qu'elles renferment est rendue illisible à ceux qui n'en possèdent pas la "clef de lecture". L'information ainsi décentralisée assure la confidentialité, l'authenticité et l'intégrité du message ainsi que la préservation de l'anonymat de son porteur. Cette technologie permet de conserver l'historique de toutes les transactions effectuées entre les membres du réseau. Cette base de données est ainsi fortement sécurisée par la cryptographie et la décentralisation ; elle est partagée par ses différents utilisateurs, sans intermédiaire, ce qui permet à chacun de vérifier la validité de la chaîne.

Cette plateforme numérique reposera sur un réseau informatique sans organe central, ni de stockage, ni de contrôle, ni de gouvernance. Le système informatique, qui fera fonctionner notre application, sera totalement décentralisé sur une multitude de serveurs. Cela empêchera toute tentative de monopolisation du pouvoir au sein de cette application. Cette plateforme informatique n'aura donc aucun propriétaire exclusif : personne ne pourra décider arbitrairement des modifications techniques de notre application, des évolutions esthétiques, ergonomiques ou de fonctionnalités ; ni même de la vente ou de l'exploitation des données numériques de ses utilisateurs. Ces données leur appartiendront et eux-seuls pourront en disposer. Cette application appartiendra à tous les utilisateurs qui auront souhaité acquérir une "Solde" (token de notre association) afin de devenir membre du réseau Solid'Ark. Les avancées techniques de la cryptographie, cumulées aux avantages de la décentralisation numérique, permettent aux utilisateurs du réseau d'avoir une réelle garantie de sécurité en matière d'anonymat, de pseudonymat, et surtout de protection des données. C'est surtout sur ce point que la Blockchain se différencie grandement du réseau Internet.

6.1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

5.1.1 LANGUES

- a) Le français est la langue de travail de l'Association.
- b) L'anglais est la langue d'échange de l'Association lorsque le français ne peut pas être utilisé.
- c) Toute autre langue peut aussi être utilisée si les circonstances l'exigent.
- d) La version française des présents statuts fait foi.
- e) L'Association a l'intention de publier tous documents dans les 10 langues les plus courantes mondialement.

5.1.2 COMMUNICATION

- a) Une Charte de communication règle toutes les questions relatives au droit de parole des organes et/ou des membres de l'Association et vers l'extérieur.
- b) La communication est essentiellement numérique.

5.1.3 EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

5.1.4 DISSOLUTION

- a) La dissolution de l'Association est décidée par une Assemblée Générale spécialement convoquée à cet effet un mois à l'avance.
- b) La majorité des $\frac{3}{4}$ des voix des membres présents est nécessaire pour prononcer la dissolution.
- c) En cas de dissolution, les actifs éventuels sont attribués à un organisme selon une décision de l'Assemblée Générale ou, à défaut, versés aux principaux investisseurs.

SOLID'ARK

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Constitutive du mardi 27 août 2019 à 14h00.



La trésorière : Madam

